

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nature du projet : Dossier d'urbanisme (PA – DP – PC) N° PA – DP – PC :
 Réhabilitation de l'assainissement

Demandeur 1

Nom – prénom / raison sociale (si entreprise) :

Date de naissance :/...../..... ou N° SIRET (si entreprise) :

Demandeur 2

Nom – prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse actuelle du demandeur 1 / demandeur 2 :

Code Postal : Commune :

Téléphone :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....

E-mail (*indication importante*) :

Lieu d'implantation des travaux

N° : Rue – lieudit :

Code Postal : Commune :

Parcelles cadastrales (sections et n°) :

Surface du terrain : m²

Caractéristiques de l'immeuble desservi

Est-ce : une remise aux normes de l'assainissement une construction neuve une transformation

un agrandissement autre :

Nature de l'immeuble : 1 - maison individuelle bâtiment artisanal bâtiment industriel local professionnel

autre :

2 - résidence principale résidence secondaire usage locatif autre :

Nombre de pièces principales (nombre de chambres et/ou bureaux + 1) : Nombre d'usagers :

Alimentation en eau potable : distribution publique (réseau public d'eau potable) puits ou forage privé

Existe-t-il un puits dans un rayon de 35 m de la future installation d'assainissement non collectif ? oui non

Puits vous appartenant (nombre :). Usage du(des) puits :

Puits voisin (nombre :). Usage du(des) puits :

Ce(s) puits a/ont-t-il(s) fait l'objet d'une déclaration en mairie ? oui (la joindre au dossier) non

Usages du(des) puits déclaré(s) en mairie : Puits vous appartenant :

Puits voisin :

Caractéristiques de l'installation d'assainissement envisagée



Partie à compléter précisément afin d'instruire le dossier.

1- **Filière traditionnelle** Pré-traitement :

Traitement :

2- Filière compacte

Fabricant et modèle :

Nombre EH (Equivalents-Habitants) : N° agrément :

3- Microstation

Fabricant et modèle :

Nombre EH (Equivalents-Habitants) : N° agrément :

4- Phytoépuration

Fabricant et modèle :

Nombre EH (Equivalents-Habitants) : N° agrément :

Evacuation des eaux traitées Infiltration dans le sol en place

Réseau pluvial : privé sur la parcelle du projet privé sur la parcelle voisine communal départemental

Fossé : privé sur la parcelle du projet privé sur la parcelle voisine communal départemental

Autre :

Si le rejet s'effectue hors de la parcelle du projet (réseau pluvial, fossé ou autre), il est nécessaire d'obtenir une autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur (commune, département, propriétaire privé).

Engagement du demandeur

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier par le Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été autorisé ;
- prévenir le SPANC dès le début des travaux et avant le recouvrement des dispositifs, pour effectuer le contrôle de bonne exécution de l'installation d'assainissement ;
- maintenir ensuite en bon état de fonctionnement l'installation par un entretien régulier et à régler les sommes relatives aux différents contrôles (conception, réalisation, fonctionnement), prévues par le règlement du service et dont un exemplaire m'a été communiqué.

A : Le :

Signature du demandeur :

Pièces à joindre à la demande (possibilité de transmettre le dossier par mail à la mairie ou de l'envoyer/déposer en mairie) :

Plan intérieur des bâtiments (possible à main levée).

Etude de filière (remise par le bureau d'études) : en deux exemplaires si demande non dématérialisée.

Autorisation écrite du propriétaire du lieu du rejet des eaux traitées.

Si le rejet s'effectue sur le domaine communal, l'autorisation de rejet sera délivrée par la mairie après réception du présent dossier en mairie.

Extrait des servitudes liées à l'assainissement (exemple : servitude de tréfonds de passage des canalisations, etc).



Pour chaque prestation de contrôle, une facture vous sera adressée après la réalisation de la prestation, selon les tarifs en vigueur. Les tarifs fixés par Grand Lieu Communauté pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif sont les suivants :

Prestations pour une installation neuve ou réhabilitée	Tarifs TTC au 1 ^{er} juillet 2022
Contrôle de conception de l'installation : validation du projet technique	90 €
Contrôle de bonne exécution de l'installation : visite de conformité des travaux	110 €
Contre-visite suite à un contrôle de bonne exécution de l'installation	80 €

En cas de réhabilitation de l'assainissement non collectif, Grand Lieu Communauté peut octroyer une subvention, dans la limite des crédits budgétaires annuels alloués à cette opération. Contactez le SPANC.

Vos travaux de réhabilitation (sauf microstation et travaux pour une construction neuve) peuvent être éligibles à un éco-prêt à taux zéro. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter votre banque.